

99B 705.

**AVENANT AU CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
SOU MIS AU REGIME DES SCISSIONS
PAR LA SOCIETE HODEY A LA SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE**

DEPOT R.C.S. N°
- 9 - 5 - 6 1 6 1 8
TRIBUNAL DE COMMERCE ST ETIENNE

Entre les soussignés :

Madame Catherine PERRET

agissant au nom et pour le compte de la société HODEY, Société Anonyme, au capital de 160.048 euros, dont le siège social est situé à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 395 287 436 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, en vertu d'un pouvoir en date du 3 mai 2006 signé par Monsieur Jean RUBENS, Président Directeur Général de la société,

ladite société ci-après désignée sous les termes HODEY ou "société apporteuse",

d'une part,

et

Monsieur Daniel MARQUE,

agissant au nom et pour le compte de la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 44.183.984 euros, dont le siège social est situé à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 428 268 023 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, en vertu d'un pouvoir en date du 18 avril 2006 signé par Monsieur Jean-Charles NAOURI, représentant permanent de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON, société président,

ladite société ci-après désignée par les termes DISTRIBUTION CASINO FRANCE ou "société bénéficiaire",

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Par acte sous seings privés en date à SAINT-ETIENNE du 24 avril 2006, les parties susvisées ont établi un contrat d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions par lequel la société HODEY fait apport à la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE d'une branche complète d'activité de supermarché et de station-service sis à MAGNY LES HAMEAUX (78470) - La Chapelle de la Coste.

Les parties, par le présent avenant, constatent qu'il a été omis, dans le chapitre préliminaire, d'indiquer, dans l'objet social de la société HODEY, la phrase suivante :

"Vente de produits alimentaires et non alimentaires, création, acquisition, exploitation de fonds de commerce liés à cette activité, station-service."

Les autres dispositions du projet d'apport du 24 avril 2006 ne sont pas modifiées.

Fait en 6 originaux à SAINT-ETIENNE, le 5 mai 2006

Pour la société apporteuse

Mme Catherine PERRET

Pour la société bénéficiaire

M. Daniel MARQUE